



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

CALENDRIER CAFIPEMF

SESSION 2022

Inscriptions auprès du Rectorat	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2021
Dossier d'inscription à télécharger sur le site du rectorat et à retourner par mail avec les pièces jointes en format PDF (nom du fichier : NOM_PRENOM_CAFIPEMF_DSDEN(numéro)_Inscription A l'adresse mail : concours.administratifs@ac-clermont.fr Les pièces justificatives : - attestation visite-conseil de votre IEN ; - état de services.	Retour au plus tard le 31 août 2021 à 16h00 L'attestation de visite-conseil est à retourner au plus tard le 30 septembre 2021
Période de formation : en deux périodes d'au moins 2 semaines chacune – observation et pratique auprès d'un instituteur ou professeur des écoles maître formateur ou un conseiller pédagogique de la circonscription dont dépend le candidat ; Formation assurée conjointement par l'académie d'exercice et l'INSPE.	Entre septembre et décembre 2021
<u>Epreuves sur la base de la nouvelle réglementation (arrêté du 4 mai 2021 – circulaire n° 2021 du 19 mai 2021) pour les nouveaux candidats ou ceux qui en font le choix</u> ADMISSION - <u>Première épreuve</u> : * séquence 1 - choix du type d'enseignement observé + choix d'une matière complémentaire et séquence 2 - <u>Deuxième épreuve</u> : * séquence 1 + séquence 2 * séquence 3 : rapport d'activité à envoyer à la DSDEN dont le candidat dépend * séquence 4 : entretien avec le jury	Entre mi-janvier/mi-mars 2022 Choix des types d'enseignements et matière complémentaire à confirmer au plus tard le 31/12/21 Epreuve entre mi-janvier et mi-février 2022 Un mois après la fin de la 1^{ère} épreuve A envoyer 2 semaines après le séquence 2 3 à 4 semaines après la Séquence 2

<p>EPREUVE DE SPECIALISATION Choix de la spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - séquence 1 : rédaction rapport d'activité est à envoyer à la DSDEN dont le candidat dépend - séquence 2 : observation d'une séance de formation professionnelle - séquence 3 : entretien avec le jury consécutivement à la séance 	<p>Choix de la spécialisation à l'inscription Rapport à rendre 2 semaines avant la séquence 2</p> <p>A définir avec le jury</p>
<p><u>Epreuves sur la base de l'ancienne réglementation (arrêté du 20 Juillet 2015 – circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015)</u></p> <p><u>UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES DE LA SESSION 2020/2021 QUI ONT LE CHOIX ENTRE LES EPREUVES DES DEUX TEXTES</u></p> <p>* Choix de l'option (analyse de pratique dans le cadre d'un tutorat ou animation d'une action de formation) pour la pratique professionnelle</p> <p>Pratique professionnelle</p> <p>* Envoi du mémoire</p> <p>Soutenance du mémoire</p>	<p>Entre mi-février/fin-mai 2022</p> <p>Choix à confirmer au plus tard le 31/12/21</p> <p>Entre mi-février et fin mars 2022</p> <p>Avant mi-avril 2022</p> <p>Entre fin avril/ fin mai 2022</p>